



Chers parents,

nous vous prions de respecter les consignes suivantes:

L'accès au site de l'école (cour de récréation, aire de jeu et bâtiment scolaire) est **strictement réservé aux élèves de l'école** pendant les heures de classe et ceci à partir de 10 minutes avant le début des cours.

L'accès au site de l'école est autorisé aux parents en cas de **rendez-vous** avec un membre du personnel enseignant ou en cas de **motif sérieux**. Les parents doivent entrer dans l'enceinte de l'école par la **porte d'entrée principale** côté rue de la poste (sous les arcades).

L'accès au bâtiment scolaire pour les élèves se fait uniquement par les **deux portes d'entrée côté cour**, ou par la **porte d'entrée sous le kiosque** (rue de l'usine) pour le **précoce**.

Selon la loi anti-tabac il est strictement **interdit de fumer** sur le site de l'école (... devant et derrière les clôtures).

Veuillez lire et respecter les **panneaux officiels** se trouvant à chaque entrée de la cour de récréation.

L'usage de **l'ascenseur** à l'intérieur de l'école est seulement autorisé en cas de motif valable.

Ces mesures sont prises dans l'intérêt de toute la communauté scolaire en commun accord avec les autorités communales.

Tout en comptant sur votre compréhension et votre collaboration, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

le comité d'école

PESCH Christiane

ANDRÉ Thierry

WINTERSDORF Joël